

Les sociétés savantes de langues vivantes étrangères (GALET) demandent que la future réforme de la formation et du recrutement des enseignants intègre les points suivants, détaillés dans le texte disponible (<http://sha.univ-poitiers.fr/saesfrance/spip.php?article332>) :

- Le recrutement des enseignants par concours nationaux de la fonction publique d'Etat.
- Le caractère universitaire de la formation des enseignants, sanctionnée par un master, et l'intégration des nouvelles Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) dans les universités.
- Le maintien d'une formation à la recherche disciplinaire et didactique et/ou pédagogique dans la discipline. Le rattachement des personnels des futures ESPE aux laboratoires de recherche disciplinaires de leur Université.
- Le caractère disciplinaire des épreuves des concours, avec un programme d'un haut niveau, non calqué sur les programmes scolaires.
- Un calendrier du concours en cohérence avec le Master et permettant aux étudiants de poursuivre des parcours diversifiés harmonisés avec les formations européennes.
- La nécessité de prendre en compte les spécificités disciplinaires (sciences, lettres, langues, sciences humaines...) et de distinguer entre formation des professeurs des écoles, des lycées professionnels ou des collèges et lycées.
- Une articulation entre Master, concours, année de stage et titularisation qui évite les « reçus-collés ». Remplacer les certifications ajoutées aux concours (CLES2, C2i2E) par les ECTS inclus dans les Licences ou Masters.
- Supprimer l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'Etat » des concours et l'intégrer dans l'année de stage professionnel post-concours rétablie.

Signataires:

Association Française d'Études Américaines (AFEA)

Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES)

Société des Hispanistes Français (SHF)

Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES)

Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES)

Société Française des Études Japonaises (SFEJ)